



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY&VILLAGES DE LA FORET

30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt
S'est réuni en séance publique, Salle Madeleine Sologne, 9 rue Miranda de Ebro à Vierzon (18100), sous la
présidence de M. François DUMON, Président de la séance.

Secrétaire de séance : Chantal BERGER

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Nançay

Alain URBAIN

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Maryvonne ROUX, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Céline MILLERIOUX, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Djamila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Sabine MOREVE, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Thibault LHONNEUR, Jean-Claude LECHELON, Yann GODARD, Solange MION, Laurent DESNOUES, Samir AZZOUZ,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU, Pascale DESGUIN

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Graçay**

Chantal BERTHET pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Commune de St-Hilaire-de-Court

Stéphane ROUSSEAU

Commune de Vierzon

Mélanie CHAUVET pouvoir à Toufik DRIF
Hayate DADSI pouvoir à Amanda GRIMONT
Cécile CHANGEUX pouvoir à Yann GODARD
Aude BIAVA-MARTINETTO pouvoir à Samir AZZOUZ

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU
Corinne TORCHY pouvoir à Zitony HARKET

ORDRE DU JOUR

- DEL20/214** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL20/215** ELECTION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL20/129 DU 09 JUILLET 2020 ET RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DEL20/130 DU 09 JUILLET 2020
- DEL20/216** CONFERENCE DES MAIRES – CREATION ET COMPOSITION
- DEL20/217** MODIFICATIONS STATUTAIRES – RETRAIT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSFEREE DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET
- DEL20/218** CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019
- DEL20/219** MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019
- DEL20/220** ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019

- DEL20/221** ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMBON/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019
- DEL20/222** SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019
- DEL20/223** COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018-2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET ET LA SEM-VIE
- DEL20/224** OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – OCTROI D'UN SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021
- DEL20/225** SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGENIERIE AMENAGEMENT TERRITORIAL » - ELECTION DE QUATRE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET
- DEL20/226** SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL – ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY&VILLAGES DE LA FORET -
- DEL20/227** COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ALLEGEMENTS FISCAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE VIERZON
- DEL20/228** COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES
- DEL20/229** COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – EXONERATION TEMPORAIRE DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES
- DEL20/230** COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DE CERTAINES OPERATIONS REALISEES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE
- DEL20/231** INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET
- DEL20/232** BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020
- DEL20/233** BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020
- DEL20/234** BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020
- DEL20/235** Budget ANNEXE GEMAPI COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020
- DEL20/236** CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE SPANC
- DEL20/237** PLUIH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES
- DEL20/238** PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITÉS DE CONCERTATION – EXTENSION N°2 DU PÉRIMÈTRE D'ÉLABORATION DU PLUIH

- DEL20/239** OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & DES VILLAGES DE LA FORET ET MONSIEUR ET MADAME JEAN-LUC ET BRIGITTE COUPEAU, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE CERAMIQUES ET DE PHOTOGRAPHIES
- DEL20/240** OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2020 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY
- DEL20/241** OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET – GITE DE LA FEUILLARDERIE VOUZERON – REDEVANCES HT DES LOCATIONS ET DE PRESTATIONS APPLICABLES AU GITE DE LA FEUILLARDERIE DE VOUZERON A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020
- DEL/20/242** OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DES VILLAGES DE LA FORET – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – REDEVANCES HT DES ENTREES, ANIMATIONS, PRESTATIONS, SERVICES, PRODUITS BOUTIQUE APPLICABLES AU SITE DE LA MAISON DE L'EAU A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020
- DEL20/243** OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DES VILLAGES DE LA FORET – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – MODALITES DE RESERVATION, D'ORGANISATION, DE REGLEMENT ET D'ANNULATION DES PRESTATIONS VENDUES PAR LE SITE DE LA MAISON DE L'EAU A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020
- DEL 20/244** DELIBERATION CADRE RELATIVE A LA FORMATION DES ELUS
- DEL 20/245** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET
- DEL 20/246** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE POSTE D'INSTRUCTEUR DES SOLS A TEMPS COMPLET
- DEL20/247** GESTION DU PERSONNEL – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS
- DEL20/248** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NANÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL20/249** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL20/250** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL20/251** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL20/252** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VOUZERON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL20/253** AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE D'EXPLOITATION – PARC EOLIEN - COMMUNE DE LA CHAPELLE-SANT-LAURIAN
- DEL20/254** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SASU ALGOSUP
- DEL20/255** ZAC DE L'AUJONNIÈRE - CESSION À LA VILLE DE VIERZON DE LA PARCELLE BT 251 - RUE MARCEL PAUL À VIERZON
- DEL20/256** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - ACQUISITION À LA VILLE DE VIERZON DES PARCELLES CADASTRÉES AH 254 ET 255 (LES GRANDES VARENNES)

- DEL20/257** **CESSION À LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 30 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À VIERZON**
- DEL20/258** **RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2019**
- DEL20/259** **CTSP CENTRE – VEOLIA PROPLETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2019**
- DEL20/260** **RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL20/261** **RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET**
- DEL20/262** **RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

QUESTIONS DIVERSES

- DEL20/214** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

- DP20/37** **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2020**

Il a été décidé :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire de la buvette du Centre Nautique Intercommunal de Graçay, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & les Villages de la Forêt et Madame COGNET Christelle, exploitant le débit de boissons « Le Moulin » à GRACAY (18310), pour la période du 4 juillet au 30 août 2020, moyennant une redevance forfaitaire de 30 euros pour le mois de juillet et 30 euros pour le mois d'août,
- de signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire le montant des recettes au budget 2020.

DP20/38 BAIL DEROGATOIRE – LOCAUX SIS 4C RUE CELESTIN GERARD A VIERZON – SOCIETE SOLARMTEX

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de communes Vierzon Sologne-Berry & Villages de la Forêt et la SAS SOLARMTEX, représentée par son Président, Monsieur Yann ILACQUA, pour le local sis, 4c Rue Célestin Gérard à Vierzon (18100), pour une durée de 15 mois, prenant effet au 1^{er} juillet 2020 et ayant pour terme le 30 septembre 2021, pour un loyer mensuel de 500 € (cinq cents euros) HT soit 600 € (six cents euros) TTC, payable à terme échu,
- d'autoriser le Président à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DP 20/039 GESTION DU PERSONNEL – SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPEL A PROJETS CAMPUS CONNECTE – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – POSTE DE COORDINATEUR – TUTEUR DU CAMPUS CONNECTE DE VIERZON

Il a été décidé :

- de créer un emploi non permanent sur le poste de « Coordinateur-tuteur de proximité Campus connecté », à compter du 1^{er} septembre 2020, qui sera occupé par un chargé de mission pour une durée de cinq années, à temps complet, ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des étudiants inscrits dans leur cursus de formation à distance et assurer le lien avec les établissements universitaires partenaires du dispositif,
- de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 653, indice majoré 545 correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, catégorie A,
- de signer tous les documents s'y reportant,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2020.

DP20/040 MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I)

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (BEESAN) entre l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI), représentée par son Président, Monsieur Florent GAILLARD, et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt, pour la période du 4 juillet 2020 au 30 août 2020, moyennant la somme de dix mille neuf cent quatre-vingt euros (10 980,00 €), hors heure(s) supplémentaire(s) éventuelle(s), à régler par mandat administratif à terme échu, selon les modalités qui suivent :
 - du 4 juillet au 31 juillet : 5 292,00 €
 - du 1^{er} août au 30 août : 5 688,00 €
 - Heure supplémentaire : 36,00 €
- de signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y reportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2020,
- de régler mensuellement les factures.

DP20/041 DESTRUCTION D’HYMÉNOPTÈRES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET.

Il a été décidé :

- de retirer et remplacer la Décision de Président n° DP 19/59 en date du 19 juillet 2019,
 - de prendre en charge, au bénéfice des administrés du territoire de la Communauté de communes, le coût de destruction d’hyménoptères, dans la limite d’une intervention par an, selon les modalités suivantes :
 - 50% du montant de la participation financière réclamée par le SDIS du Cher, suite à une intervention urgente,
- ou
- 50% du montant facturé par une entreprise privée située sur le territoire de la Communauté de la communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt, suite à une intervention non urgente,
- d’inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP20/042 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE VIERZON – ALIENATION D’UN BIEN CADASTRE DM566, DM568, DM569, DM572, DM573, DM574, DM577, DM578, DM579, DM580, DM586 ET DM587 APPARTENANT EN COPROPRIETE A LA SCI J.F.E

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de préemption urbain renforcé à la Commune de Vierzon à l’occasion de la vente du lot n°302 à usage commercial et situé en RDC de l’immeuble en copropriété, cadastré section DM n°566, DM n°568, DM n°569, DM n°572, DM n°573, DM n°574, DM n°577, DM n°578, DM n°579, DM n°580, DM n°586 et DM n°587 d’une contenance globale de 10 421 ca et situé 21 rue du 11 novembre 1918 à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d’un projet d’intérêt communal.

DP20/043 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d’attribuer le marché subséquent n°4 à la Société COLAS Centre-Ouest pour un montant de 138 507.47 € HT soit 166 208.97 € TTC et se décomposant ainsi :

- Tranche ferme 1 :	30 926.93 € TTC
- Tranche ferme 2 :	22 296.22 € TTC
- Tranche optionnelle 1 :	12 839.98 € TTC
- Tranche optionnelle 2 :	26 600.11 € TTC
- Tranche optionnelle 3 :	22 489.04 € TTC
- Tranche optionnelle 4 :	15 227.35 € TTC
- Tranche optionnelle 5 :	6 145.38 € TTC
- Tranche optionnelle 6 :	23 312.46 € TTC
- Tranche optionnelle 7 :	6 371.50 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d’exécution,

- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP20/044 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – 2EME PHASE - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°5 à la Société SETEC, ZI La Martinerie – 36130 DIORS, pour un montant de 167 710.23 € HT soit 201 252.28 € TTC et se décomposant ainsi :
 - Tranche ferme 1 : 19 531.90 € TTC
 - Tranche ferme 2 : 57 357.71 € TTC
 - Tranche optionnelle 1 : 9 038.98 € TTC
 - Tranche optionnelle 2 : 2 654.21 € TTC
 - Tranche optionnelle 3 : 10 171.26 € TTC
 - Tranche optionnelle 4 : 45 013.98 € TTC
 - Tranche optionnelle 5 : 41 123.48 € TTC
 - Tranche optionnelle 6 : 2 275.87 € TTC
 - Tranche optionnelle 7 : 14 084.89 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP20/045 TRAVAUX DE REHABILITATION A LA MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES - CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 2 COUVERTURE

Il a été décidé :

- d'attribuer le lot 2 à la Société René GIRAUD pour un montant de 74 400.00 € HT soit 89 280.00 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP20/046 AMENAGEMENT DE SECURITE A PROXIMITE DU TRACE DU CANAL DE BERRY A VELO - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°6 à la Société SETEC, ZI La Martinerie – 36130 DIORS, pour un montant de 25 850.82 € HT soit 31 020.99 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP20/047 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION MUSICALE A LA GUINGUETTE DU CANAL DE BERRY DE VIERZON – CHOIX DES PRESTATAIRES

Il a été décidé :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

- de retenir l'ensemble des offres de prestations d'orchestres mentionnées ci-dessus, soit :
 - L'Orchestre Sébastien Lecoin, sis, 1126 Route de Varye – 18230 Saint-Doulchard, représenté par Monsieur Sébastien Lecoin pour une prestation le 12 juillet 2020 s'élevant à 330.00€ HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
 - L'Orchestre Pascal-Thomas, sis, 10 Rue de la République – 18500 Vignoux sur Barangeon, représenté par Monsieur Pascal Mandereau pour une prestation le 19 juillet 2020 s'élevant à 330.00€ HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
 - L'Orchestre Les Belettes Musette, sis, 18 rue de Bellevue – 89240 Villefargeau, pour une prestation le 26 juillet s'élevant à 330.00 € HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
 - L'Orchestre Jean-Marie Beaujean, sis, 45 Rue du Moulin – 36330 Arthon, représenté par Monsieur Jean-Marie Beaujean pour une prestation le 2 août 2020 s'élevant à 330.00€ HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
 - L'Association « Musarègne », 5 bis Rue de Greffier – 41350 Vineuil, représentée par Monsieur François Debord, Président pour une prestation de l'Orchestre Mélody le 9 août 2020 s'élevant à 705.00€ HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit de ladite Association,
 - L'Orchestre Ysoline Trichot, sis, 18 rue de Bellevue – 89240 Villefargeau, représenté par Madame Ysoline Trichot pour une prestation le 16 août 2020 s'élevant à 330.00 € HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
 - L'Orchestre Pascal-Thomas, sis, 10 Rue de la République – 18500 Vignoux sur Barangeon, représenté par Monsieur Pascal Mandereau pour une prestation le 23 août 2020 s'élevant à 330.00€ HT, non assujettie à la TVA, à régler par mandat administratif à l'ordre dudit Orchestre,
- de signer tous les actes afférents auxdites prestations,
- de régler les cotisations au GUSO, pour chaque artiste membre de chacune des formations sus citées, à l'exclusion des artistes membres de l'Association « Musarègne » et à la demande de celle-ci,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2020.

DP20/048 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE AU COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET A LA SARL L'ENVOL BOWLING

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la SARL L'ENVOL BOWLING pour les mois de juillet – août – septembre 2020,
- de signer tous les documents afférents à cette prolongation de remise gracieuse pour les mois de juillet, août et septembre 2020,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/049 CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – CHOIX DES ENTREPRISES

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot n°1 : Gros Œuvre

- **JD CONSTRUCTION 2** –Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 59 928.30 € HT

Lot n°2: Charpente Métallique Bardage Etanchéité

- **CHARPENTE BROSSARD Plus 26 BIS RUE DE LA SOCIETE FRANCAISE** – 18100 VIERZON pour un montant de 84 015.00 € HT

Lot n°3 : Menuiseries Extérieures

- **ATELIER MENUISERIE DES FORGES** – 9 route de FOECY – 18100 VIERZON pour un montant de 15 832.35 € HT

Lot n°4 : Plâtrerie Menuiseries Intérieures

- **SBPI** - 10 rue Michaël Faraday – ZA Porte Sec Nord – 18 000 BOURGES pour un montant de 13 443.32 € HT

Lot n°5 : Electricité

- **SARL ARTEC** – ZAC de la Garenne – 18120 MEREAU pour un montant de 24 583.33 € HT

Lot n°6 : Plomberie Sanitaires Chauffage

- **MORAND** – 55 ter rue Anatole France – 18100 VIERZON pour un montant de 21 674.00 € HT

Lot n°7 : Peinture Sols Souples

- **ASSELIN** – ZI Chemin de Cuiry – BP 73 – 45 502 GIEN Cedex pour un montant de 4 844.45 € HT

Lot n°8 : VRD

- **COLAS CENTRE OUEST** – RD 2076 Les Carrières – 18 020 BOURGES pour un montant de 99 000.00 € HT

Lot n°9 : CLOTURE ESPACE VERT

- **MILLET ET FILS** – route de Tours – 18100 VIERZON pour un montant de 8 611.80 € H
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP20/050 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REALISATION D'UN FILM PROMOTIONNEL SUR LE VIERZONNAIS ET LES ALENTOURS POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI, CULTUREL ET HUMAIN DU TERRITOIRE – CONVENTION DE PRESTATION

Il a été décidé :

- de retenir la SARL « Élément Audiovisuel » située sur le Parc Technologique de Sologne, Allée Georges Charpak à Vierzon (18100) pour la réalisation d'un film documentaire sur le vierzonnais et ses alentours afin de mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel et humain pour un montant de 3000.00 €,
- d'approuver la convention de prestation entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt et la SARL « Élément Audiovisuel » pour la réalisation d'un film documentaire sur le vierzonnais et ses alentours fixant les modalités de réalisation du film et le règlement de la prestation ainsi défini :
 - ✓ 80% de la somme, soit 2400.00 € à la date de signature de la convention
 - ✓ 20% de la somme, soit 600.00 € à la fin de la prestation,
- d'inscrire la dépense au budget du service Tourisme et Congrès.

DP20/051 CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE (CIDE) – CONVENTION DE LOCATION DE LABORATOIRE DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE FORET ET LA SOCIETE ECCA

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de location de laboratoire de passage prenant effet le 3 août 2020 et ayant pour échéance le 2 août 2021 passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt et la société ECCA,
- d'approuver loyer est calculé sur la base de 16,00 € HT (19,20 € TTC) la demi-journée, ou de 30 € HT (36,00 € TTC) la journée, comprenant les provisions pour charge et l'accès aux services suivants :
 - Internet par la fibre,
 - La télésurveillance du local,
 - L'assurance du local,
 - Mise à disposition de la salle de réunion
- de signer la convention ci-annexée, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP20/052 DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA COMMUNE DE VIERZON– CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE SUR LES PARCELLES K N°124 / 125 / 126 / 127.

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de priorité à la Commune de Vierzon à l'occasion de la vente de l'ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées section K n°124-125-126-127 et situé au lieu-dit Route de Bonègue à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal.

DP20/053 COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il a été décidé :

- d'instituer une régie d'avances auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt

- d'installer la régie au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt à compter de la présente décision.

La régie paie les dépenses suivantes :

- achats de matériels et fournitures d'entretien et de réparation,
- achats de carburant,
- frais de réception (Boissons, alimentations, décorations, vaisselles, fleurs, plantes...)
- achats de fournitures administratives,
- affranchissement,
- achats pour la pharmacie,
- frais de repas programmés par les organisateurs de réunions, frais payés au tarif réel.

DP20/054 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'AIRE DE CAMPING-CAR DE MERY-SUR-CHER

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.
- d'installer cette régie sur la route D2076 à Méry-sur-Cher.

La régie encaisse les produits suivants:

- Entrées encaissées par l'aire de camping-car
- Taxe de séjour par entrée et séjour de plus de 24 heures

DP20/055 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes et d'avances au Centre de Loisirs des Vallées Vertes.
- d'installer cette régie au Centre de Loisirs des Vallées Vertes 37 Rue du Haut Bourg 18310 Genouilly.

La régie encaisse les opérations consistant en l'organisation ou la vente des produits suivants :

- Pour le Centre de Loisirs :
 - les redevances des séjours ;
 - les redevances des diverses activités ;
 - la participation des familles pour la fête annuelle ;
- Pour « l'Espace Jeunes » :
 - la cotisation ;
 - la redevance des participations aux différentes activités
 - la vente de boissons non alcoolisées ainsi que divers gâteaux.

DP20/056 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AU CAMPING DE GRAÇAY

Il a été décidé :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

- d'instituer une régie de recettes au Camping de Graçay.
- d'installer cette régie au camping de Graçay, Chemin de Trompe Souris 18310 Graçay

La régie encaisse les produits suivants :

- Emplacement Tente
- Emplacement Camping-car
- Emplacement Caravane
- Redevance journalière campeur adulte, campeur enfant (- de 7 ans)
- Redevance pour les animaux
- Branchement électrique
- Garage mort
- Location de mobil-homes
- Forfait ménage de mobil-homes
- Location de draps
- Location machine à laver

DP20/057 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE VIERZON – ALIENATION DE LA PARCELLE CD N°204.

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de préemption urbain renforcé à la commune de Vierzon à l'occasion de la vente de la parcelle non bâtie cadastrée CD n°204 et située chemin des Gaudrets à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal.

DP20/058 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AU CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS A SAINT HILAIRE DE COURT

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes au Centre de Culture et de Loisirs à Saint Hilaire de Court.
- d'installer cette régie à la Mairie de Saint Hilaire de Court, 3 Route de Saint Georges 18100 Saint Hilaire de Court

La régie encaisse les redevances d'occupation du Centre de Culture et de Loisirs.

DP20/059 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CREATION DE LA REGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Il a été décidé :

- d'instituer une régie d'avances auprès de l'office de tourisme de Vierzon.
- d'installer la régie 5 bis place Foch à Vierzon (18100).

La régie paie les dépenses suivantes :

- achat de fournitures,
- frais de réception,
- frais postaux,
- timbres postaux pour revendre à la boutique,
- dépenses liées au référencement numérique,

- frais de repas programmés par les organisateurs de réunions, frais payés au tarif réel.

DP20/060 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CREATION DE LA REGIE DE RECETTES

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès de l'office de tourisme de Vierzon.
- d'installer cette régie 5 bis place Foch à Vierzon (18100).

La régie encaisse les produits énumérés ci-dessous :

- Produits en lien avec la zone d'activité touristique (librairie, papeterie, multimédia, jouets, produits de bouche locaux et provenant de l'artisanat local),
- Produits créés par l'Office de Tourisme,
- Billetterie pour les visites guidées et manifestations organisées par l'Office de Tourisme,
- Ticket de bus,
- Produits postaux,
- Tous produits délibérés par le conseil communautaire (ventes diverses),
- Commission relative à chaque vente d'œuvres réalisée dans le cadre de la mise à disposition de la salle d'expositions « La Galerie » de l'Office de Tourisme aux artistes.

DP20/061 OFFICE DE TOURISME – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – VENTE DE PRODUITS TOURISTIQUES

Il a été décidé :

- d'instituer e régie de recettes et d'avances auprès du service de l'Office de Tourisme Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la vente de produits touristiques.
- d'installer cette régie à l'Office de tourisme de Vierzon 5 bis, place Foch – 18100 VIERZON

La régie encaisse les opérations consistant en l'organisation ou la vente des produits suivants :

- voyages ou séjours individuels ou collectifs ;
- services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours (délivrance de titres de transport ou de bons d'hébergements, de restauration, réservation de chambres dans les établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique, ...) ;
- services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques ;
- forfaits touristiques.

DP20/062 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 7 AOUT 2020

Il a été décidé :

- de modifier les prix de vente de certains produits,
- d'appliquer les tarifs à compter du 7 août 2020,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DEL20/215 COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU – ABROGATION DE LA DELIBERATION N° DEL20/129 DU 09 JUILLET 2020 ET RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DEL20/130 DU 09 JUILLET 2020

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n° DEL20/129 du 09 juillet 2020, et fixer la composition du Bureau communautaire comme suit :
 - Le Président,
 - 14 Vice-Présidents,
 - 2 conseillers communautaires,

- de retirer la délibération n° DEL20/130 du 09 juillet 2020 ayant pour objet « Election des autres membres du Bureau communautaire »,

- de procéder à l'élection des 2 conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, au scrutin secret uninominal à 3 tours.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

Election du 1^{er} Conseiller communautaire

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Fabien MATHIEU.

A l'issue des opérations de vote, a été élu :

- **Monsieur Fabien MATHIEU.**

qui est membre du Bureau communautaire.

Election du 2^{ème} Conseiller communautaire

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain LEBRANCHU.

A l'issue des opérations de vote, a été élu :

- **Monsieur Alain LEBRANCHU.**

qui est membre du Bureau communautaire.

DEL20/216 CONFERENCE DES MAIRES – CREATION ET COMPOSITION

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'une conférence des maires, composée du Président et de l'ensemble des maires des communes membres.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/217 MODIFICATIONS STATUTAIRES – RETRAIT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSFEREE DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la restitution de la compétence facultative Transport scolaire aux communes membres de l'ancienne Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, en supprimant le premier alinéa relatif aux Villages de la Forêt de l'article 2 III Compétences facultatives formulé ainsi : « Transport scolaire : Pour les écoles primaires du territoire communautaire, les collèges et les lycées par convention avec les autorités compétentes »,
- de notifier la présente délibération aux communes membres de l'ancienne Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du Cher.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/218 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2019

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité, en annexe, relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2019.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/219 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D’AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE POUR L’EXERCICE 2019

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité en annexe relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2019.

Vote

Approuvé à l’unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/220 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D’ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D’AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE POUR L’EXERCICE 2019

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité en annexe relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une pépinière d'entreprises, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2019.

Vote

Approuvé à l’unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/221 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMBON/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE D’AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE POUR L’EXERCICE 2019

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité en annexe relatif à l'exploitation de la zone d'activité Saint Chamont/Granat, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2019.

Vote

Approuvé à l’unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/222 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE POUR L’EXERCICE 2019

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé pour l'exercice 2019.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/223 COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018-2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET ET LA SEM-VIE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEM VIE, modifiant le montant de la subvention attribué au titre de l'année 2020 comme suit :

Année 2020 83 246,00 HT au lieu de 49 086,00 HT.

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEM VIE,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE

M. SANSU, M. RENE, M. DUGUET, M. BULTEAU, MME GAUCHER, MME GRENIER-RIGNOUX

DEL20/224 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon » pour l'année 2021, une subvention de 20 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

**DEL20/225 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGENIERIE AMENAGEMENT TERRITORIAL » -
ELECTION DE QUATRE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-
SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection des 4 membres du Conseil communautaire pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) « INGENIERIE, AMENAGEMENT TERRITORIAL ».

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

- **François DUMON**
- **Jacques PESKINE**
- **Delphine PIETU**
- **Laure GRENIER-RIGNOUX**

**DEL20/226 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL – ELECTION
D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-
BERRY&VILLAGES DE LA FORET -**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection d'un membre suppléant qui représentera la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

A l'issue des opérations de vote, a été élu :

- Dominique LEVEQUE, membre suppléant.

**DEL20/227 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
ALLEGEMENTS FISCAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE VIERZON**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'exonérer, sous les conditions fixées par l'article 1466 A susvisé du Code Général des Impôts, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les créations ou extensions d'établissements réalisées dans les quartiers prioritaires de la Ville de Vierzon, comme ci-dessus définis,
- de ne pas appliquer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, défini à l'article 1383 C ter susvisé du Code Général des Impôts,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux Services Fiscaux,

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/228 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises à hauteur de 100 % les établissements de spectacles cinématographiques réalisant un nombre d'entrées inférieures à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et bénéficiant d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux Services Fiscaux,

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/229 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – EXONERATION TEMPORAIRE DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté pendant les deux années qui suivent celles de leur installation, les entreprises nouvelles bénéficiaires des régimes d'allègement d'impôts sur les bénéfices prévus soit par les articles 44 sexies et 44 quindécies susvisés du Code général des impôts, soit par les articles 44 septies et 44 quindécies susvisés du même Code, soit par les deux catégories d'allègements,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux Services Fiscaux.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/230 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DE CERTAINES OPERATIONS REALISEES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de supprimer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1465 A susvisé du Code général des impôts,
- de supprimer l'exonération de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1465 A susvisé du Code général des impôts,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux Services Fiscaux,

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/231 INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux Services Fiscaux.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/232 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 augmente les crédits ouverts de **120 907,00 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	22 907,00 €
INVESTISSEMENT	98 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/233 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 augmente les crédits ouverts de **49 348,45 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

• FONCTIONNEMENT	0,00 €
• INVESTISSEMENT	49 348,45 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/234 BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à **8 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	0,00 €
- fonctionnement	8 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/235 Budget ANNEXE GEMAPI COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 diminue les crédits ouverts de – **24 179,80 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	- 24 179,80 €
- fonctionnement	0,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/236 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes représentant un montant de 328,00 € pour le Budget Annexe SPANC,

- d'imputer les dépenses correspondantes au compte 6541 pour un montant de 162,00 € et au compte 6542 pour un montant de 166,00 €.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/237 PLUiH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt telles que définies en annexe après qu'elles aient été présentées en Conférence Intercommunale des Maires le 28 septembre 2020 pour l'élaboration du PLUiH ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ces modalités de collaboration.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/238 PRESCRIPTION DU PLUiH ET MODALITÉS DE CONCERTATION – EXTENSION N°2 DU PÉRIMÈTRE D'ÉLABORATION DU PLUiH

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de prescrire l'extension du périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) en intégrant la commune de Massay, soit 12 communes ;
- de valider les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du PLUiH, tels que précédemment cités ;
- de fixer les modalités de la concertation avec le public, les associations locales, et tous les acteurs du développement du territoire concernés, selon les modalités décrites en annexe pendant toute la durée d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte, toute pièce ou tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à l'exécution de cette procédure de PLUiH ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PLUiH ;
- d'autoriser le Président à demander toute subvention et compensation de dépenses qui pourraient être accordées pour l'élaboration du PLUiH par l'Etat ou tout autre organisme ;
- de solliciter la transmission du « porter à connaissance » par les services de l'Etat conformément à l'article L132-10 du code de l'urbanisme ;
- de consulter à leur demande, les personnes publiques associées, les présidents d'EPCI voisins compétents en urbanisme et les communes limitrophes ainsi que les associations agréées conformément aux dispositions de l'article L132-12 et suivants du code de l'urbanisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/239 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & DES VILLAGES DE LA FORET ET MONSIEUR ET MADAME JEAN-LUC ET BRIGITTE COUPEAU, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE CERAMIQUES ET DE PHOTOGRAPHIES

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt et Mr et Mme Jean-Luc et Brigitte COUPEAU, pour la période du 4 novembre 2020 au 30 janvier 2021,
- d'autoriser Mr et Mme Jean-Luc et Brigitte COUPEAU, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 4 novembre 2020 au 30 janvier 2021 périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/240 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2020 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention complémentaire à hauteur de 1 200.00 € à l'association « Musée de la photographie » au titre du fonctionnement 2020 du musée de la photographie de Graçay,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2020 du Service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/241 OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET – GITE DE LA FEUILLARDERIE VOUZERON – REDEVANCES HT DES LOCATIONS ET DE PRESTATIONS APPLICABLES AU GITE DE LA FEUILLARDERIE DE VOUZERON A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les montants des redevances présentées dans le tableau ci-annexé pour :

- La location du gîte et de la salle de restauration
 - Les services et prestations proposées
 - Les pertes ou destructions de matériels
 - Le montant des cautions
- d'appliquer ces redevances à compter du 15 octobre 2020,
 - d'inscrire les recettes au budget du service Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL/20/242 OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DES VILLAGES DE LA FORET – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – REDEVANCES HT DES ENTREES, ANIMATIONS, PRESTATIONS, SERVICES, PRODUITS BOUTIQUE APPLICABLES AU SITE DE LA MAISON DE L'EAU A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et d'appliquer l'ensemble de la politique du montant des redevances présentée en annexe,
- d'inscrire les recettes au budget du service Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/243 OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DES VILLAGES DE LA FORET – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – MODALITES DE RESERVATION, D'ORGANISATION, DE REGLEMENT ET D'ANNULATION DES PRESTATIONS VENDUES PAR LE SITE DE LA MAISON DE L'EAU A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions de réservation, d'organisation, de règlement et d'annulation des prestations vendues par le Site de la Maison de l'eau, présentées en annexe,
- d'appliquer ces conditions à compter du 15 octobre 2020,
- d'inscrire les recettes au budget au budget du service Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.
- d'inscrire chaque année au budget principal un montant alloué au droit à la formation des élus,
- de préciser que ce montant comprend les frais d'enseignement, de déplacement, de séjour et de perte de revenus, de préciser également que ce montant sera déterminé annuellement au moment du vote du budget dans la limite d'un montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne pouvant être inférieur à 2 % et excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil communautaire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL 20/244 DELIBERATION CADRE RELATIVE A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'inscrire chaque année au budget principal un montant alloué au droit à la formation des élus,
- de préciser que ce montant comprend les frais d'enseignement, de déplacement, de séjour et de perte de revenus, de préciser également que ce montant sera déterminé annuellement au moment du vote du budget dans la limite d'un montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne pouvant être inférieur à 2 % et excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil communautaire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL 20/245 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt, à compter du 8 octobre 2020, rémunéré au grade d'Adjoint Administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 350 – Indice Majoré : 327) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent et de procéder au recrutement concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL 20/246 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE POSTE D'INSTRUCTEUR DES SOLS A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet pour un poste d'instructeur des sols, à compter du 1^{er} janvier 2021, relevant soit du grade de :
 - Technicien Territorial,
 - Technicien Principal 2^{ème} classe,

- Technicien Principal 1^{ère} classe,
- Rédacteur Territorial,
- Rédacteur Principal 2^{ème} classe,
- Rédacteur Principal 1^{ère} classe,
- Adjoint Technique Territorial,
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
- Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,
- Adjoint Administratif Territorial,
- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe,

pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire et complétée par le régime indemnitaire afférent au grade retenu ; sachant que les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/247 GESTION DU PERSONNEL – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de désigner Madame Laure GRENIER-RIGNOUX, conseillère communautaire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,
- de valider la fiche désignation des délégués locaux pour le mandat 2020 à 2026,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/248 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NANÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nançay,

- Montant des travaux	26 020,90 € HT soit 31 225,09 € TTC
- Fonds de concours de Nançay	5 204,18 € HT soit 6 245,02 € TTC
- Part Communauté de communes	20 816,72 € HT soit 24 980,87 € TTC

- de solliciter la commune de Nançay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à hauteur de 5 204,18 € HT (6 245,02 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/249 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Neuvy-sur-Barangeon

- Montant des travaux	8 476,05 € HT soit 10 171,26 € TTC
- Fonds de concours de Neuvy-sur-Barangeon	1 695,21 € HT soit 2 034,25 € TTC
- Part Communauté de Communes	6 780,84 € HT soit 8 137,01 € TTC
- de solliciter la commune de Neuvy-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à hauteur de 1 695,21 € HT (2 034,25 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/250 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Laurent

- Montant des travaux	34 269,57 € HT soit 41 123,48 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Laurent	6 853,91 € HT soit 8 224,69 € TTC
- Part Communauté de Communes	27 415,66 € HT soit 32 898,79 € TTC
- de solliciter la commune de Saint-Laurent pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à hauteur de 6 853,91 € HT (8 224,69 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/251 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vignoux-sur-Barangeon

- Montant des travaux	61 432,06 € HT soit 73 718,47 € TTC
- Fonds de concours de Vignoux-sur-Barangeon	12 286,41 € HT soit 14 743,69 € TTC
- Part Communauté de Communes	49 145,65 € HT soit 58 974,78 € TTC

- de solliciter la commune de Vignoux-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à hauteur de 12 286,41 € HT (14 743,69 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/252 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2020 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VOUZERON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vouzeron :

- Montant des travaux	37 511,65 € HT soit 45 013,98 € TTC
- Fonds de concours de Vouzeron	7 502,33 € HT soit 9 002,80 € TTC
- Part Communauté de Communes	30 009,32 € HT soit 36 011,18 € TTC

- de solliciter la commune de Vouzeron pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt à hauteur de 7 502,33 € HT (9 002,80 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/253 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE D'EXPLOITATION – PARC EOLIEN - COMMUNE DE LA CHAPELLE-SANT-LAURIAN

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de donner un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société « Centrale éolienne le Jusselin » en vue d'exploiter un par éolien sur la commune de la Chapelle-Saint-Laurian.

Vote

Approuvé à la majorité (44 voix pour) – 3 abstentions

DEL20/254 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SASU ALGOSUP

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5000 € à la SASU ALGOSUP dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt et la SASU ALGOSUP,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à la majorité (45 voix pour) – 2 Voix contre

DEL20/255 ZAC DE L'AUJONNIÈRE - CESSIION À LA VILLE DE VIERZON DE LA PARCELLE BT 251 - RUE MARCEL PAUL À VIERZON

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de céder à la Ville de Vierzon, la parcelle cadastrée section BT numéro 251, constituant une partie de l'emprise de la rue Marcel Paul, dans la ZAC de l'Aujonnière, à Vierzon, au prix d'un euro (1,00 €),
- d'autoriser le Président à signer l'acte administratif d'acquisition à venir,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/256 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - ACQUISITION À LA VILLE DE VIERZON DES PARCELLES CADASTRÉES AH 254 ET 255 (LES GRANDES VARENNES)

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles communales de la Ville de Vierzon cadastrées section AH numéros 254 et 255, sises les Grandes Varennes, à Vierzon, pour une surface totale de 42 191 m², moyennant le prix net vendeur de 42 191,00 €, correspondant à l'avis de France Domaine,

- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/257 CESSIION À LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON DE L'IMMEUBLE SIS 30 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À VIERZON

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de céder à la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM.VIE), l'immeuble sis 30 Avenue de la République à Vierzon, cadastré section CW n°670, moyennant le prix net vendeur de 65 779,00 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes y afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL20/258 RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2019

Rapporteur : Zitony HARKET

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL20/259 CTSP CENTRE – VEOLIA PROPRETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2019

Rapporteur : Zitony HARKET

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL20/260 RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Zitony HARKET

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL20/261 RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET

Rapporteur : Zitony HARKET

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

**DEL20/262 RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Rapporteur : Zitony HARKET

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

**DEL20/263 CREATION D'UN SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
VIERZON**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Après avoir pris connaissance dudit arrêté, le Conseil communautaire en prend acte.

Fait à Vierzon, le 08 octobre 2020

Le Président,




François DUMON